

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tenue le **28 avril 2026**, via la plateforme Teams ou au Centre de services scolaire situé au 102, rue Jacques-Cartier à Gaspé. La rencontre est présidée par madame Marie-Pier Denis, présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur J. Antonio Blouin (administrateur)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Marie-Pier Denis (présidente)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Pascale Déry (administratrice)	<input type="checkbox"/>
Madame Chantal Dufort (administratrice)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Félix Guay-Vachon (administrateur)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Dave Lavoie (administrateur)	<input type="checkbox"/>
Madame Carline Minville (administratrice)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Steve Miousse (administrateur)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Régnald Roy (administrateur non-votant)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Josée Roussy (administratrice)	<input type="checkbox"/>
Madame Josée Synnott (directrice générale)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Katia Gagnon (directeur général adjoint)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Yves Marcotte (secrétaire général)	<input checked="" type="checkbox"/>

INVITÉ :

1.0 GÉNÉRAL

1.1 Ouverture de la réunion et constatation du quorum

La réunion est ouverte sous la présidence de madame Marie-Pier Denis. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulière et valablement ouverte.

1.2 Présidence et secrétariat de la rencontre

Madame Marie-Pier Denis agit à titre de présidente de la rencontre, et monsieur Yves Marcotte agit à titre de secrétaire.

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Marie-Pier Denis fait la lecture de l'ordre du jour.

CA-2604-044

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur Félix Guay-Vachon, **ET APPUYÉE** par, monsieur J. Antonio Blouin, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1.4 Déclaration des conflits d'intérêts

L'administrateur, monsieur Félix Guay-Vachon, déclare son intérêt à l'égard du point 2.1 – Appui au programme PAFIRSPA de la ville de Sainte-Anne-des-Monts et s'abstiendra de voter.

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2026

Puisque le document a été rendu disponible dans les délais prescrits, la présidente est dispensée de la lecture du procès-verbal.

CA-2604-045

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, madame Chantal Dufort, **ET APPUYÉE** par, madame Carline Minville, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Suivi au procès-verbal :

Madame Katia Gagnon, directrice générale adjointe, dresse un bilan positif de la soirée de transition tenue le 25 mars dernier par l'entremise de la plateforme Microsoft Teams, qui visait à permettre aux élèves des écoles secondaires du Centre de services scolaire des Chic-Chocs d'échanger avec des étudiants du Cégep au sujet du passage vers les études collégiales. Elle souligne la très bonne participation à l'activité, de même que la qualité des échanges, lesquels ont permis aux jeunes du secondaire de mieux comprendre les réalités qui les attendent lors de leur entrée au collégial.

La directrice générale, madame Josée Synnott, mentionne que le recueil des textes des élèves ayant participé à la 3e édition du concours de la démocratie scolaire a été publié sous la forme d'un cahier. Chaque membre du conseil en a reçu un exemplaire. Une copie sera également transmise à la ministre de l'Éducation.

1.6 Prestation de serment de monsieur Steve Miousse

Monsieur Steve Miousse, nouvel administrateur représentant le personnel d'encadrement, prête serment et entre officiellement en fonction.

1.7 Élection à la vice-présidence

ATTENDU QUE l'article 155 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'administration doit nommer, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, une présidente ou un président et ainsi qu'une vice-présidente ou un vice-président;

ATTENDU QUE l'article 157 de cette loi stipule qu'une vacance à ces fonctions doit être comblée dans les 30 jours;

ATTENDU QUE le poste de vice-présidence du conseil d'administration est actuellement vacant;

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit procéder à une élection afin de combler ce poste, conformément aux règles de gouvernance applicables;

CA-2604-046

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur J. Antonio Blouin, **ET APPUYÉE** par, madame Marie-Pier Denis, il est résolu :

QUE le conseil d'administration désigne, madame Josée Synnott, à titre de présidente d'élection, chargée de superviser l'ensemble du processus électoral;

QUE le conseil d'administration désigne, monsieur Yves Marcotte, à titre de secrétaire d'élection, chargé d'assister le président d'élection et d'assurer la consignation des opérations;

QUE le scrutin, lorsqu'il est requis, soit tenu selon les modalités déterminées par le président d'élection, par un appel de candidatures.

La présidente d'élection ouvre la période de candidature.

Madame Marie-Pier Denis, propose madame Chantal Dufort. Monsieur Félix-Guay Vachon propose la fin de candidature.

La présidente d'élection demande à madame Chantal Dufort si elle accepte sa mise en nomination, madame Dufort accepte.

CA-2604-047

À la suite du processus d'élection tenu séance tenante, **SUR PROPOSITION DUMENT FAITE** par, monsieur Félix Guay-Vachon, **ET APPUYÉE** par, monsieur J. Antonio Blouin, il est résolu de nommer, madame Chantal Dufort, à titre de vice-présidente du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, pour un mandat débutant à l'issue de la présente séance.

1.8 Compte-rendu du comité de vérification

Aucune rencontre n'a été tenue.

1.9 Compte-rendu du comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a été tenue.

1.10 Compte-rendu du comité de gouvernance et d'éthique

Aucune rencontre n'a été tenue.

1.11 Période de questions du public

Aucune question du public

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.1 Demande d'appui de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts dans le cadre du projet PAFIRSPA pour la rénovation de la piscine municipale adjacente à l'école Gabriel-Le Courtois

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a manifesté son intention de déposer un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) visant la rénovation de la piscine municipale;

ATTENDU QUE cette piscine est adjacente à l'école Gabriel-Le Courtois et constitue une infrastructure essentielle utilisée par les élèves du Centre de services scolaire des Chic-Chocs;

ATTENDU QUE des élèves du secteur de la Haute-Gaspésie bénéficient de l'accès à cette installation dans le cadre d'activités éducatives, sportives et parascolaires;

ATTENDU QUE ce projet d'envergure présente des retombées significatives tant sur le plan éducatif que sur la santé, le bien-être et la réussite des élèves;

CA-2604-048

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Chic-Chocs reconnaît l'importance de soutenir les initiatives structurantes favorisant l'accès à des infrastructures de qualité pour ses élèves et la communauté;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur J. Antonio Blouin, **ET APPUYÉE** par, madame Chantal Dufort, il est résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Chic-Chocs appuie officiellement la Ville de Sainte-Anne-des-Monts dans sa démarche de dépôt de projet dans le cadre du programme PAFIRSPA 2026 pour la rénovation de la piscine municipale;

QUE cet appui soit transmis à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts afin de soutenir sa demande de financement auprès des instances gouvernementales.

3.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

3.1 Organisation scolaire 2026-2027, version 1

Madame Katia Gagnon, directrice générale adjointe, présente aux membres du conseil la version 1 de l'organisation scolaire pour l'année 2026-2027.

4.0 SERVICE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DES SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES

Aucun point

5.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

5.1 Calendriers des formations en formation générale des adultes et à la formation professionnelle 2026-2027

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Chic-Chocs doit organiser les services éducatifs offerts dans ses centres;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique, le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes;

ATTENDU que les directions des centres concernés ont préparé les calendriers des formations en formation générale des adultes (FGA) et en formation professionnelle (FP) pour l'année scolaire 2026-2027;

CA-2604-049

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur Félix Guay-Vachon, **ET APPUYÉE** par, monsieur J. Antonio Blouin, il est résolu que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs adopte les calendriers des formations en formation générale des adultes (FGA) et en formation professionnelle (FP) pour l'année scolaire 2026-2027, tels que présentés aux membres.

6.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

6.1 *Suivi budgétaire 2025-2026*

Ce point était inscrit à l'ordre du jour de la précédente assemblée du conseil d'administration du 17 mars dernier et a été reporté à la présente séance.

Monsieur Martin Roy présente les grandes lignes du suivi budgétaire pour l'année 2025-2026.

6.2 *Modification du taux de remboursement kilométrique*

ATTENDU la Politique relative aux frais de déplacement et de représentation, indemnités et allocations du Centre de services scolaire des Chic-Chocs;

ATTENDU la directive du Conseil du trésor du Québec établissant le taux de remboursement pour l'utilisation d'un véhicule personnel;

ATTENDU la volonté du Centre de services scolaire des Chic-Chocs d'assurer une cohérence avec les pratiques gouvernementales en matière de remboursement des frais de déplacement;

CA-2604-050

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur Félix Guay-Vachon, **ET APPUYÉE** par, monsieur J. Antonio Blouin, il est résolu d'approuver la modification du taux de remboursement kilométrique prévue à la Politique relative aux frais de déplacement et de représentation, indemnités et allocations, afin de fixer celui-ci à 0,65 \$/km;

QUE cette modification entre en vigueur à compter du 28 avril 2026;

ET QUE la direction générale soit autorisée à apporter les ajustements nécessaires à la politique et à en assurer la diffusion.

7.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun point

8.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

8.1 *Réfection du parement extérieur, phase 2, à l'école Saint-Maxime*

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Chic-Chocs a obtenu l'acceptation des projets soumis au programme gouvernemental « *Maintien des bâtiments 2023-2024, mesure 50621* »;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Chic-Chocs a procédé à un appel d'offres public publié sur SEAO le 23 mars 2026, conformément aux dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et de ses directives, afin d'accorder un contrat à un entrepreneur pour la réfection du parement extérieur (phase 2) de l'école Saint-Maxime, située à Saint-Maxime-du-Mont-Louis - Appel d'offres : 20133378 / Projet : 0151M2324;

ATTENDU que cet appel d'offres visait l'adjudication d'un contrat pour les travaux de réfection du parement extérieur (Phase 2) de l'école Saint-Maxime;

ATTENDU les offres reçues :

Soumissionnaire	Provenance	Montant (Avant taxes)	Montant (Après taxes)	Conforme	Recommandation
Duotech / 9456-8417 Québec Inc.	Matane	615 000 \$	707 096,25 \$	Oui	Oui
Marin Construction Inc.	Sainte-Anne-des-Monts	791 789 \$	910 359,40 \$	Oui	Non
Les Entreprises Proteau & Garneau Inc.	Cap-Santé	777 000 \$	893 355,75 \$	Oui	Non

ATTENDU que la firme d'architecture Balsa, chargée de l'analyse technique et professionnelle du projet, recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU que le montant estimé des travaux et accepté dans le cadre du programme gouvernemental « *Maintien des bâtiments 2023-2024* » est supérieur au montant proposé par le plus bas soumissionnaire conforme y incluant les imprévus et frais connexes;

ATTENDU que le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire recommande l'adjudication du contrat à Duotech (9456-8417 Québec Inc.);

ATTENDU qu'il est requis, pour assurer la pérennité et la conformité des installations, de procéder à l'adjudication du contrat au soumissionnaire recommandé;

CA-2604-051

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur J. Antonio Blouin, **ET APPUYÉE** par, madame Carline Minville, il est résolu :

1. D'adjuger à Duotech (9456-8417 Québec Inc.) le contrat pour la réfection du parement extérieur (Phase 2) à l'école Saint-Maxime, située à Saint-Maxime-du-Mont-Louis, conformément à l'appel d'offres public numéro 20133378 (projet 0151M2324), pour un montant total de 707 096,25 \$ taxes incluses;
2. De mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tous les documents requis à la conclusion et à l'exécution du contrat.

9.0 SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Aucun point

10.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Aucun point

11.0 INFORMATION ET CORRESPONDANCE

11.1 Nouvelles et correspondance de la présidence

La présidente du conseil d'administration, madame Marie-Pier Denis, informe l'assemblée que, dans le cadre de la campagne publicitaire entourant les appels de candidatures visant à pourvoir les postes vacants au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, elle a participé à l'enregistrement d'une capsule radio invitant les citoyens à s'impliquer. Elle souhaite que cette initiative contribue à susciter un intérêt accru et à favoriser l'engagement de nouvelles personnes au sein de la gouvernance du CSSCC.

11.2 Nouvelles et correspondance de la direction générale

La directrice générale, madame Josée Synnott, annonce qu'une conférence de presse conjointe avec la Ville de Gaspé se tiendra le 4 mai prochain relativement au dossier de la localisation du projet de centre sportif.

Madame Synnott mentionne également que le ministère de l'Éducation a récemment annoncé une réforme des règles budgétaires qui se traduira par une plus grande flexibilité pour le Centre de services scolaire des Chic-Chocs et ses établissements. Elle précise que cette réforme permettra de simplifier le cadre budgétaire en réduisant de façon importante le nombre de mesures budgétaires, lequel passera de plus de 200 à une trentaine.

11.3 Nouvelle du comité de parents

Aucune rencontre n'a été tenue.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public

13.0 FIN DE LA RENCONTRE

13.1 Levée de la rencontre

CA-2604-052

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur J. Antonio Blouin, **ET APPUYÉE** par, madame Carline Minville, il est résolu de lever la séance.

Il est 20 h 15.

Marie-Pier Denis
Présidente de la rencontre

Yves Marcotte
Secrétaire général